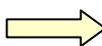


Planification d'une réforme curriculaire :

extrait de Jonnaert, Ettayebi et Defise (2009)¹

(1) Définir les finalités et les grandes orientations pour le système éducatif :

- Analyser l'*existant*
- Identifier les *besoins* sociétaux en matière d'éducation et de formation
- Comprendre les choix et les *orientations* souhaitées en matière d'éducation et de formation
- Décoder les *facteurs contextuels* : sociaux, culturels, économiques, linguistiques, religieux géographiques, ...
- Assurer la *cohérence* des choix et des orientations

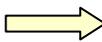


Traduire les finalités et les grandes orientations du système éducatif dans un document qui définit le *cadre d'orientation du curriculum*, le COC; le COC doit être validé et adopté politiquement.

(2) Opérationnaliser les plans d'actions pédagogiques et administratifs au sein du système éducatif et mettre en place les mécanismes de contrôle :

(2.1). Mettre en place les *structures administratives* afin d'assurer :

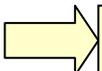
- la *gestion et la coordination* de la réforme;
- sa *préparation* et son *opérationnalisation*;
- son *implémentation* et son *expérimentation*;
- son *évaluation* et les *ajustements* qui en découlent;
- son *implantation*;
- sa *régulation*.



Définir un organigramme ministériel permettant d'assurer le *suivi* et la *planification* de la réforme.

(2.2). Mettre en place les *structures pédagogiques* afin d'assurer :

- la *cohérence des choix pédagogiques et didactiques* par rapport au COC au niveau :
 - de l'écriture des *programmes d'études*;
 - de la *formation des enseignants*;
 - de la définition d'une *politique* et des *outils d'évaluation*;
 - de l'*élaboration du matériel didactique* et des *manuels scolaires*.



Définir et coordonner un ensemble de *cellules de travail* :

- cellule 'programmes';
- cellule 'évaluation';
- cellule 'formation initiale et continue des enseignants';
- cellule 'évaluation';
- cellule 'matériel didactique et manuels scolaires';
- cellule 'implémentation' et d'implantation;

¹ Jonnaert, Ph., Ettayebi, M., Defise, R. (2009). *Curriculum et compétences*. Bruxelles : De Boeck Université.

(3) Assurer la ré-écriture des programmes d'études :

- Préparer les *outils* nécessaires à la rédaction des programmes d'études :
 - banque de situations;
 - référentiels de ressources;
 - guides de rédaction des programmes d'études;
 - outils de validation des programmes d'études;
 - etc.
- Définir les *profils de sortie* des différents niveaux de formation;
- Organiser les équipes et le *processus de rédaction* des programmes d'études;
- Mettre en place les *dispositifs de validation et d'ajustement* des programmes d'études;
- Publier et diffuser les *nouveaux programmes d'études*.

→ Organiser et coordonner la *ré-écriture des programmes d'études*.

(4) Former les enseignants :

- Organiser la *formation continue* des enseignants en fonction, en cohérence avec les nouvelles orientations prescrites par le curriculum;
- Adapter les programmes de la *formation initiale* des enseignants en cohérence avec les nouvelles orientations prescrites par le curriculum;
- *Former les enseignants* aux nouvelles orientations prescrites par le curriculum.

→ Opérationnaliser les *formations* continue et initiale des enseignants en fonction des nouvelles orientations du curriculum.

(5) Mettre en place une politique et des outils d'évaluation :

- Définir une *politique d'évaluation des acquis des élèves* cohérente avec les nouvelles orientations prescrites par le curriculum et avec les standards internationaux;
- Construire des *outils d'évaluation* des acquis des élèves;
- Définir la forme du *bulletin scolaire*;
- Définir une stratégie de *régulation* du curriculum et du système éducatif;
- Définir une stratégie d'*évaluation et de suivi* des enseignants.

→ Opérationnaliser une *politique d'évaluation* et de *régulation* du système éducatif au niveau du curriculum lui-même, de celui des acquis des élèves et au niveau de la formation professionnelle.

(6) Développer le matériel didactique et les manuels scolaires :

- Définir une *politique du matériel didactique et du manuel scolaire*;
- Développer du *matériel didactique* et des *manuels scolaires* cohérents avec les orientations du curriculum;
- Former les enseignants à l'*utilisation* du nouveau matériel didactique et des nouveaux manuels scolaires;
- *Distribuer* les manuels scolaires dans les écoles.

→ Mettre à la disposition des élèves et des enseignants du *matériel didactique et des manuels scolaires* cohérents avec les nouvelles orientations du curriculum.

(7) Assurer l'implémentation et l'implantation de la réforme :

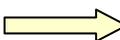
- Organiser une *phase expérimentale* de mise à l'essai de la réforme, (son *implémentation*);
- *Ajuster et réguler* les différentes dimensions de la réforme en fonction des résultats de l'implémentation;
- Organiser les dispositifs de la *mise en place* de la réforme (*implantation*);
- *Implanter* la réforme;
- *Évaluer et réguler* le curriculum réformé.



Implémenter et implanter la réforme du curriculum

(8) Communiquer :

- Définir une *stratégie de communication* des différentes composantes de la réforme;
- Construire des *outils de communication*.



Informar de façon efficace tous les partenaires de l'éducation, y compris les parents et les élèves, des aspects essentiels de la réforme et de leurs différents effets.